

Recommandations pour la chirurgie de la CATARACTE en ambulatoire



AVANT L'INTERVENTION :

1) Un rendez-vous en **consultation d'anesthésie** au moins 8 jours avant l'intervention vous a été donné.

Venez ce jour-là avec vos papiers d'identité, de Sécurité Sociale (carte vitale) et de mutuelle.

Un bilan pré-opératoire devra avoir été réalisé en ville (prise de sang) avant cette consultation : vous aurez reçu une ordonnance pour cela.

Il sera impératif de communiquer votre traitement actuel au médecin anesthésiste (apportez vos ordonnances). Si votre traitement comporte de l'Aspirine, des anti-inflammatoires ou des médicaments que vous prenez sans avis médical, signalez-le lors de la consultation.

Veillez vous munir de tous les examens récents dont vous pouvez disposer : bilans sanguins, électrocardiogramme, échographie cardiaque, radiographie pulmonaire, éventuels rapports d'hospitalisation ou de consultation.

Si vous êtes diabétique, vous devez apporter votre carnet d'auto-surveillance, les derniers chiffres d'hémoglobine glycosylée, d'urémie, de créatinémie et de protéinurie.

Si vous avez des allergies caractérisées, veuillez le signaler. Apportez vos résultats de tests cutanés, si vous en avez.

Il ne sera pas nécessaire d'être à jeun le jour de la consultation d'anesthésie.

2) En quittant la consultation d'anesthésie, vous devez aller aux Admissions faire votre **pré-admission**. Le jour de l'intervention, vous vous rendez directement dans le service.

3) Par nécessité de service, la date de votre opération peut être différée de quelques jours voire de quelques semaines. Vous serez averti(e) par téléphone et une autre date vous sera alors proposée.

4) N'arrêtez aucun traitement en cours (local oculaire ou traitement général) sauf avis contraire de votre médecin traitant, de votre cardiologue ou de l'anesthésiste.

5) Si vous ne résidez pas dans la région parisienne, effectuez à l'avance les démarches pour votre prise en charge auprès de votre caisse de Sécurité Sociale ; celles-ci sont inutiles pour les assurés sociaux résidant en Ile de France.

6) Si une modification de votre état de santé intervient entre la consultation d'anesthésie et la date prévue de l'intervention, **ne manquez pas de prévenir notre équipe au 01 49 95 64 90**

7) Il vaut mieux la veille passer une soirée tranquille. A votre domicile, vous devrez prendre une douche avec un savon standard. Votre dîner sera léger. Veuillez si possible vous abstenir de consommer tabac et alcool pendant les douze heures précédant l'intervention. Vous devez néanmoins prendre vos médicaments habituels autorisés sauf avis contraire de l'anesthésiste.

8) **Le service d'ambulatoire est situé secteur jaune, porte 15, 1^{er} étage. La veille de votre intervention, le personnel de l'Unité d'ambulatoire vous téléphonera pour confirmer votre hospitalisation et vous indiquer l'horaire.**

Les coordonnées de l'Unité d'ambulatoire sont les suivantes :

Le secrétariat : 01 49 95 25 73 ou 01 49 95 25 60

Le bureau infirmier : 01 49 95 25 72

LE JOUR DE L'INTERVENTION :

Le jour de l'hospitalisation, vous devez vous présenter dans **l'Unité d'ambulatoire, secteur jaune, Porte 15, 1^{er} étage à l'horaire communiqué la veille par le personnel de l'ambulatoire.**

Une chambre avec un fauteuil relax vous sera attribuée. Les chambres sont des chambres doubles. Il n'y a pas de chambre seule.

Si vous n'avez pas effectué votre pré-admission, vous devez passer d'abord au bureau des Admissions (porte 6, secteur jaune).

1) Repas : vous serez à jeun depuis plus de six heures, c'est-à-dire que vous n'aurez ni mangé, ni bu, ni fumé pendant les six heures précédant l'heure prévue de l'intervention. Une collation sera servie immédiatement **après** l'intervention. Vous devrez néanmoins prendre vos médicaments habituels autorisés avec un petit verre d'eau.

2) Vous n'utiliserez ni maquillage, ni vernis à ongle pour ne pas masquer la coloration de vos lèvres, de vos ongles ou de votre peau pendant l'anesthésie. Ne maquillez pas vos yeux depuis la veille au moins.

N'apportez ni bijoux, ni objets de valeur, ou alors vous devrez les déposer au coffre de l'hôpital. Munissez-vous de votre Carte Vitale. Ne manquez pas de signaler vos allergies et les incidents ou accidents qui auraient pu avoir eu lieu lors d'une précédente intervention.

3) Le matin de l'intervention, à votre domicile, vous prendrez une douche et ferez un shampoing avec un produit antiseptique appelé « Bétadine® ». Une ordonnance vous sera remise lors de la consultation d'anesthésie.

A votre arrivée dans le service, le personnel vérifiera que vous êtes bien à jeun, que vous vous êtes douché(e) ainsi que toutes les autres consignes données lors de la consultation d'anesthésie.

Un pyjama jetable à usage unique vous sera fourni et vous le garderez jusqu'à votre retour dans le service après la chirurgie.

Le pansement oculaire est fait au bloc opératoire et votre œil restera fermé jusqu'à la visite du lendemain matin. Un traitement antidouleur est systématiquement prescrit par l'équipe des anesthésistes.

4) Il est obligatoire que vous soyez accompagné(e) par un membre de votre famille ou un proche qui pourra rester auprès de vous immédiatement après l'intervention chirurgicale, qui vous ramènera chez vous et à qui seront indiquées toutes les précautions à prendre après votre retour. Les coordonnées complètes de la personne doivent être communiquées aux personnels soignants au plus tard le jour de votre admission dans le service : nom et numéro de téléphone fixe et portable.

5) La sortie a lieu l'après-midi à partir de 15h, après accord de l'équipe médicale (anesthésistes et ophtalmologistes). Elle nécessite la présence obligatoire d'une personne accompagnante.

Une ordonnance pour un traitement antalgique vous est donnée.

Vous devez prévoir un moyen de locomotion. Les bons de transport sont délivrés par l'équipe médicale.

Il n'y a pas de restriction pour délivrer un bon de transport concernant le **train**, un **taxi** ou une **voiture particulière** pour toutes les personnes qui sont affiliées au régime de la Sécurité Sociale.

Par contre, pour les transports effectués en **VSL** ou en **ambulance**, un bon de transport ne sera délivré que pour les personnes à mobilité

réduite et/ou dont l'acuité visuelle corrigée de l'œil non opéré est inférieure à 2/10.

Le choix de la société d'ambulances vous appartient. Si besoin, une liste d'ambulances vous sera remise à votre demande.

6) Vous devez obligatoirement ne pas dormir seul(e) chez vous le soir de l'intervention.

7) A votre sortie, vous sera remis un document où seront indiqués certains renseignements essentiels à votre suivi après l'intervention, ainsi que des consignes thérapeutiques.

8) Une ecchymose palpébrale ou conjonctivale (sur le blanc de l'œil) peut survenir dans la moitié des cas ; elle n'est absolument pas grave et disparaît spontanément en huit à dix jours.

9) Dispositions particulières :

Pour les patients mineurs :

Une Autorisation d'opérer et de sortie doit être signée par les parents.

Pour la sortie, un des parents muni d'une pièce d'identité doit être présent.

Pour les patients sous tutelle ou curatelle :

Une Autorisation d'opérer et de sortie doit être signée par le tuteur.

Pour la sortie, le tuteur doit être présent, muni d'une pièce d'identité et du jugement qui stipule la mise sous tutelle ou curatelle.

10) En hôpital de jour, il n'y a pas de téléphone, mais vous pourrez utiliser votre téléphone portable (avec mesure)

11) L'hospitalisation ambulatoire nécessitant la présence obligatoire d'un accompagnant, les visites ne sont par conséquent pas autorisées pour des questions d'organisation et de confort des autres patients. Cependant, la personne accompagnante peut rester dans le service.

LE SOIR DE L'INTERVENTION :

1) Vous pouvez dîner tout à fait normalement

2) Ne retirez pas votre coque protectrice ou votre pansement, elle sera ôtée à la première consultation post-opératoire du lendemain matin.

Il est possible que vous ressentiez un écoulement visqueux ou sanguinolent provenant de l'œil opéré : il s'agit tout simplement d'une pommade qui a été appliquée sur votre œil opéré en fin d'intervention.

3) En cas de problème, quel qu'il soit, vous pouvez téléphoner dans le service d'Ophtalmologie au 01 49 95 64 96.

En cas de fermeture du service (nuit et week-end), vous pouvez vous rendre aux urgences d'Ophtalmologie de l'hôpital Hôtel Dieu, 1 Place du Parvis Notre-Dame 75004 Paris, tél : 01 42 34 82 34 où les ophtalmologistes des différents hôpitaux Parisiens sont à tour de rôle de garde 24/24h, 7/7j. L'équipe d'Ophtalmologie de l'hôpital Lariboisière participe également à ce tour de garde.

LE JOUR APRÈS L'INTERVENTION :

1) Vous serez examiné(e) le lendemain matin dans le service d'ophtalmologie, situé secteur bleu, porte 12, 2^{ème} étage, entre 8h30 et 9h00. Votre pansement sera enlevé pour la première fois. Un soin de l'œil opéré sera effectué par un infirmier et des conseils post-opératoires nécessaires vous seront donnés.

Une ordonnance vous sera remise ainsi que le rendez-vous de consultation à un mois. Cette consultation peut être réalisée chez votre Ophtalmologiste traitant si vous le souhaitez.

2) Ce qu'il vous faut faire :

- Respectez la prescription post-opératoire qui vous a été remise
- Présentez-vous aux rendez-vous de consultation qui vous seront précisés
- N'arrêtez jamais le traitement post-opératoire avant d'avoir revu votre ophtalmologiste

3) Ce qu'il ne faut pas faire :

Vous devez éviter pendant dix à quinze jours toute activité exposant à un risque de contusion oculaire (sports brutaux ou à grande vitesse, efforts physiques violents, certains travaux professionnels de jardinage ou agricoles).

4) Ce que vous pouvez faire :

- Vous pouvez sortir de chez vous, vous promener, lire, coudre, regarder la télévision

- Vous pouvez baisser la tête, vous laver les cheveux
Si vous exercez une profession, les conditions de reprise d'activité vous seront précisées par votre ophtalmologiste.
En cas de douleur, de baisse de vision ou d'un quelconque problème sur l'œil opéré, veuillez nous contacter immédiatement ou consulter votre ophtalmologiste.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

PU-PH, chef de service :	Pr Pascale Massin
PU-PH, consultant :	Pr Alain Gaudric
Praticiens Hospitaliers :	Dr Ramin Tadayoni Dr Ali Erginay Dr Claudia Schulze
Chefs de Clinique-Assistants (CCA) :	Dr Sébastien Bruneau Dr Bénédicte Dupas
Praticiens Attachés, anciens CCA	Dr S Yves Cohen Dr Valérie Krivosic Dr Philippe Girard
Assistant Spécialiste :	Dr Yassine Aloulou
Secrétariat Médical :	Tél. : 01 49 95 64 88 ou 01 49 95 25 23 Fax : 01 49 95 64 83
Cadre Infirmier :	Mme Karine Lopez Tél. : 01 49 95 68 13
Rendez-vous opératoires :	M. David Bouaziz Mme Cécile Ngoué Tél. : 01 49 95 64 90

Le Service d'Ophtalmologie de l'Hôpital Lariboisière
fait partie du Pôle Neurosensoriel-Tête et Cou.

www.ophtalmologie-lariboisiere.fr

